ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies et parasites

Question écrite n° 69221

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les conséquences générées par la prolifération d'une plante mobile, appelée caravane, surgissant, principalement, dans les terres mises en jachères situées aux abords des zones urbaines. Particulièrement nuisible aux exploitants agricoles, cette plante invasive trouve, pourtant, en la phacélie « amie des abeilles », un antidote à sa propagation anarchique. Or le récent arrêté ministériel du 12 janvier 2005, complété de l'arrêté préfectoral, relatifs à la localisation des couverts environnementaux, dans le cadre des bonnes conditions agricoles et environnementales, au titre de l'année 2006, en rend l'utilisatlon impossible. Aussi, considérant la restriction manifeste des moyens permettant de lutter, efficacement, contre ce végétal importun, mais également l'intérêt que représenterait son éradication, il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui préciser quelle alternative celle-ci entend retenir afin de répondre aux attentes formulées par la profession agricole.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Decool
Circonscription : Nord (14e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 69221
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : écologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6530
Question retirée le : 19 juillet 2005 (Retrait à l'initiative de l'auteur)